



ARRETE MUNICIPAL N° ARR2022-048

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELEGUEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Porspoder,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal en Sous-Préfecture de Brest le 16 juin 2020.

ARRETE

Article 1 : Accepte l'offre de financement faite par LA BANQUE POSTALE

Article 2 : Décide de réaliser auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie utilisable par tirages dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	200 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 1.22 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	1.33 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engage le Prêteur

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le **24 AOUT 2022**

ID : 029-212902217-20220822-ARR2022048-AR

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	31 Août 2022
Date d'échéance du contrat	30 Août 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.15 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à PORSPODER, le 19 août 2022

Le Maire,

Yves ROBIN

